Place de la République
Un nouveau Cœur de Ville

Lettre d'information **numéro spécial**

Mars 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

F 5 MAR 2013

MAIRIE DE FONTAINEBLEAU
0 7 MAR. 2013
N° 2946

Monsieur le Maire de Fontainebleau
40, rue Grande
77300 Fontainebleau

Culture Communication
Ministère

Direction générale des patrimoines

Le directeur général

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision plaçant sous le régime de l'instance de classement au titre des monuments historiques la halle du marché de Fontainebleau située place de la République, dont la commune est propriétaire.

À compter de la réception de la présente notification, et pour une durée d'un an, tous travaux projetés sur cet immeuble doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du préfet de région.

La décision ci-jointe peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter du jour de réception de la présente notification.

Je souhaite que nous puissions mettre ce délai à profit, en liaison avec la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, pour envisager ensemble les solutions permettant de concilier vos préoccupations avec la conservation de cet édifice, élément du parimoine bellifontain du XXe siècle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ministre de la culture et de la communication
et par délégation,
p/o le directeur général des patrimoines,
Le Chef du Service du Patrimoine
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

Isabelle MARÉCHAL

Courrier du Ministère de la Culture

Madame, Monsieur,

Le Ministère de la Culture nous a soudainement informés le 5 mars à 21h15 qu'il lançait une instance de classement comme Monument historique de la Halle du Marché.

Cette décision unilatérale, qui s'est faite sans aucune concertation ni information préalable des acteurs locaux, dont le maire, constitue un grave déni de démocratie et un abus d'autorité.

Elle marque un coup d'arrêt à un projet d'aménagement de la Place de la République que nous avons bâti ensemble depuis six ans, en collaboration étroite avec les services de l'Etat.

En faisant cela, la Ministre a en effet déjugé sa propre administration qui avait validé la démolition de la Halle par un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Vous trouverez dans ce document la lettre que j'ai adressée à la Ministre de la Culture pour défendre les intérêts de Fontainebleau et des Bellifontains.

Si la procédure de classement aboutit, la halle restera pour toujours sur la place. Nous devrons renoncer à la vraie place de coeur de ville que nous avons dessinée ensemble. La perspective d'un nouveau parking sera également très compromise.

Frédéric Valletoux,
Maire de Fontainebleau

Fontainebleau

La halle, Monument historique ?

Lettre du Maire à Mme Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture

Comment le chantier aurait dû se dérouler

• Le chantier de démolition a démarré le 5 mars à 15h et devait durer moins de trois semaines.

• Il a été interrompu rapidement du fait de son occupation illégale par quelques personnes.

• Pendant les travaux, la Municipalité avait tout organisé pour que le marché puisse se dérouler dans les meilleures conditions sur le parking de la République, avec également un espace réservé sur la Place d'Armes, si nécessaire.

• Après la démolition, le marché serait resté sur la place de la République jusqu'au début des travaux d'extension du parking souterrain, à la rentrée 2013.

• Après la décision soudaine du ministère, la Ville a garanti la continuité du marché en procédant en urgence à des installations électriques aux abords de la Halle et en proposant aux commerçants forains le prêt de parasols.

Fontainebleau

Le Maire

Fontainebleau, le 7 mars 2013

Ministère de la Culture et de la Communication
Madame Aurélie FILIPPETTI
Ministre
3, rue de Valois
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Par une décision soudaine le mardi 5 mars 2013 à 21h15, vous avez décidé l'ouverture d'une instance de classement sur la Halle du Marché de Fontainebleau.

Je tiens par ce courrier à vous apporter quelques éléments factuels et vous témoigner mon incompréhension et mon indignation face à cette décision.

La démolition de cette Halle a reçu toutes les autorisations administratives et légales en vigueur :

- Un permis de démolir délivré en bonne et due forme le 10 octobre 2012.
- Un avis favorable de votre administration par l'Architecte des Bâtiments de France.
- Une décision favorable du Tribunal administratif de Melun saisi en référé.
- Un permis de démolir affiché depuis plus de 3 mois, bien au-delà du délai légal de recours.

Vous avez pris la décision de déjuger votre propre administration ainsi que toutes les autorités locales compétentes qui avaient au préalable validé cette opération.

Vous avez pris la décision de bloquer un projet travaillé depuis six ans avec la population et en collaboration étroite, à toutes les étapes, avec votre administration.

Vous avez aussi pris une décision totalement contraire à l'effort que mène la Ville de développer son offre de stationnement pour renforcer son attractivité et accompagner le Palais National de Fontainebleau dans le développement de sa fréquentation.

Alors que le projet de démolition était public et connu de toutes les autorités depuis plusieurs mois (avant-projet voté en conseil municipal en mai 2012), vous avez attendu que les engins de chantier soient arrivés sur place pour prendre cette décision.

Adresser votre correspondance à Monsieur le Maire de Fontainebleau
40 rue Grande -BP 85 - 77303 FONTAINEBLEAU CEDEX

2

Vous a-t-on pleinement informée des conséquences financières de votre décision ? Celle-ci a coûté immédiatement plus de 50 000€ à la Ville de Fontainebleau au titre des frais engagés pour la démolition.

Plus grave, je vous informe, mais votre administration le sait parfaitement, qu'un contrat de délégation de service public est en vigueur depuis janvier 2013 en application du projet global du centre-ville tel que validé par vos services. Aussi, votre décision fait peser sur la Ville un risque financier imminent de 2 millions d'euros, au titre de la rupture de l'équilibre économique de cette délégation de service public.

En conséquence de tout ceci, je vous demande en urgence de garantir cette perte financière lourde qui est de l'entière responsabilité de votre administration.

Sur le plan patrimonial, je ne remets pas en cause la compétence de ceux qui réclament le classement de cette halle. **J'aimerais aussi que l'on respecte tout autant le résultat de la concertation qui a validé sa démolition.**

L'un des principaux avocats du classement de la halle, M. Bernard Marrey, le spécialiste de Nicolas Esquillan, a consacré tout un ouvrage à cet ingénieur et à ses travaux. Or, il est étonnant de constater que cet ouvrage ne comporte pas la moindre ligne sur la Halle de Fontainebleau…

Madame la Ministre, au-delà des questions de fond, je suis extrêmement choqué par les méthodes profondément méprisantes de votre administration. Je n'ai à aucun moment été contacté, ni en amont pour m'avertir de l'éventualité ou de l'imminence de votre décision, ni à la suite pour me l'expliquer. Vous compromettez sans état d'âme des années de travail, et la volonté de toute une ville qui a donné mandat à son Conseil municipal pour mettre en œuvre son projet.

Je souhaite que vous puissiez me recevoir en urgence afin de vous expliquer la gravité de la situation dans laquelle vous venez de placer Fontainebleau.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Frédéric VALLETOUX,
Maire de Fontainebleau,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Pourquoi la démolition a été engagée en urgence

• Le projet de rénovation de la Place de la République, dont la démolition de la Halle, fait l'objet d'un véritable acharnement procédural, du même genre que celui qui a condamné la construction du nouveau cinéma de centre-ville, par exemple.

• Pour faire cesser cet acharnement, la Municipalité a donc décidé d'engager en urgence la démolition de la halle.

• Cela s'est fait après avoir reçu toutes les autorisations légales et administratives, et après avoir obtenu une décision favorable du Tribunal administratif de Melun.

• De plus la période des congés scolaires d'hiver a été choisie pour pénaliser le moins possible le commerce (traditionnellement, moins de forains et moins de clients pendant cette période).

L'instance de classement décidée soudainement par la Ministre de la Culture, c'est :

- **2.000.000 €** de risque imminent pour la Ville, conséquence directe de la rupture de l'équilibre financier de la délégation de service public de stationnement.
- **50.000 €** de frais déjà engagés pour la démolition.
- **La perspective** de conserver cette halle pour toujours, plutôt qu'une vraie place de cœur de ville.
- **Anéantir 6 années de travail et de concertation** avec la population et bafouer la volonté des Bellifontains qui ont validé le renouveau du centre ville.

le projet de la Ville et des Bellifontains

Le projet du Ministère de la Culture

Contre cette décision incompréhensible, il est urgent pour les Bellifontains de se mobiliser.
Envoyez vos messages à : nonauclassementdelahalle@fontainebleau.fr et signez la pétition à l'accueil de la Mairie.

Fontainebleau